

Séance du mercredi 05 septembre 2018

~~~~~

L'an deux mille dix-huit, le cinq septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Migron sous la présidence de Monsieur Philippe CHASSERIEAU, Président ; d'après les convocations en date du 27 août 2018.

## Présents :

Délégués de Migron : Mme POTTIER Agnès et M. POTTIER Alain.

Délégués du Seure : Mmes THOUARD Geneviève, BOULETREAU Sylvie et M. CHASSERIEAU Philippe.

Délégué de Villars les Bois : MM. BARUSSEAU Fabrice.

Absents excusés : MM. VICENTY Bernard, TAUNAY Miguel et BEGEY Jean-Marie (pouvoir à M. Fabrice BARUSSEAU)

Mme Agnès POTTIER a été nommée secrétaire de la séance.

## ===== **Ordre du Jour** =====

- **Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 04 juillet 2018**
- **Matériel**
- **Travaux en commun**
- **Plafond de prise en charge du compte personnel de formation**
- **Questions diverses**

=====

### **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 07 juillet 2018**

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 07 juillet 2018 à l'approbation. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **2- Matériel**

#### *\* Rouleau compacteur (Cylindre)*

Plusieurs matériels ont été repérés. Il faut continuer à prospecter. Il n'y a pas d'urgence, cet équipement serait à prévoir pour l'année prochaine.

#### *\* Tracto-pelle*

Le godet de curage s'est cassé. Il sera réparé par MBTP et pris en compte dans la garantie.

### **3- Travaux en commun**

#### *\* Point à temps (PATA) :*

- Le Seure : les 10 et 11 septembre (Jean-Paul et Jérémy)

#### *\* Broyage des fossés courants :*

- Migron : du 17 au 19 septembre (Jean-Paul et William)
- Le Seure ou Villars les Bois : du 24 au 27 septembre (Jean-Paul et Jérémy)

\* curage des fossés : certains ne peuvent pas être fait avec le tracto-pelle car la rétro n'a pas de déport. Il faudrait louer une mini-pelle. A voir pour mutualiser cette location.

### **3- Plafond de prise en charge du compte personnel de formation**

Monsieur le Président propose un projet de délibération à soumettre au comité technique

« Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,

Vu le décret n°2017-928 du 06 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie, notamment son article 9 ;

Vu l'avis du comité technique en date du .....

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide de fixer (à l'unanimité, à x voix pour, à x voix contre, à x abstentions) en vue de la prise en charge des frais qui se rattachent aux formations suivies au titre du compte personnel de formation, le plafond horaire à 3 €. »

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à 6 voix « pour » et 1 abstention cette proposition de délibération.

*Détail du vote : 6 « pour » : Mme POTTIER Agnès, M. POTTIER Alain, Mme BOULETREAU Sylvie, M. CHASSERIEAU Philippe, M. BARUSSEAU Fabrice, BEGEY Jean-Marie (pouvoir à M. Fabrice BARUSSEAU).*

*1 « abstention » : Mme THOUARD Geneviève.*

### **4-Questions diverses**

Monsieur le Président signale que la FREDON organise un atelier technique sur la végétalisation des cimetières dont une session se déroule à La Chapelle des Pots fin septembre et fin octobre.

Le prochain comité syndical est fixé au mercredi 03 octobre 2018 à 19h00 à la Mairie du Seure.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 19h45 et ont signé au registre les membres présents*

Le Président,  
Philippe CHASSERIEAU

Le secrétaire,  
Alain POTTIER

Les membres du comité syndical,

Agnès POTTIER

Geneviève THOUARD

Sylvie BOULETREAU

Fabrice BARUSSEAU

Pour Jean-Marie BEGEY,  
Fabrice BARUSSEAU